

de nos écoles normales : et c'est un point de la carrière de M. Holmes que ses biographes n'ont peut-être pas mis assez en relief.

\* \* \*

On se prépare à célébrer en 1907<sup>1</sup> le cinquantième anniversaire de la fondation des écoles normales dans la province de Québec.<sup>2</sup> C'est en effet en 1857 que furent inaugurées les trois écoles normales Jacques-Cartier, McGill et Lavul, en vertu d'une loi passée l'année précédente par le parlement uni du Haut et du Bas-Canada. Cette loi de 1856 avait été préparée sous l'inspiration de M. Chauveau et présentée en chambre par Georges-Etienne Cartier. Mais sait-on que MM. Chauveau et Cartier, en préparant et présentant cette loi, ne faisaient qu'en ressusciter une autre, qui avait été passée vingt ans auparavant, en 1836, par la législature du Bas-Canada? La loi de 1856 modifiait, sans doute, d'une manière importante, en l'améliorant, celle de 1836; elle avait un caractère permanent, tandis que celle de 1836 était transitoire. La loi de 1836 était ce qu'on pourrait appeler une loi d'essai, les fonds qu'elle affectait aux écoles normales n'étaient votés que pour cinq ans; au bout de cinq années, tout était à recommencer: mais enfin cette loi avait existé; elle avait donné naissance à plusieurs écoles normales. On conserve à Montréal<sup>3</sup> un registre précieux, celui du comité de régie de la première école normale de cette ville, indiquant l'endroit où elle se tenait, les noms des professeurs et des élèves, etc. Cette école était pour les garçons; elle fonctionna cinq ans, et ne disparut qu'en 1842, les fonds qui l'avaient fait subsister ne pouvant être renouvelés par la législature qui avait cessé d'exister elle-même.

<sup>1</sup> Depuis que ceci a été écrit, la célébration s'est faite avec beaucoup de solennité, et à Montréal, et à Québec.

<sup>2</sup> L'école normale supérieure de France célébra en 1895 son premier centenaire. Or, il paraît qu'elle aurait dû attendre à 1910 pour le célébrer, car, par une singulière analogie avec la nôtre, elle n'aurait reçu en 1795 qu'une existence éphémère, et n'aurait vécu alors que quelques mois, sa véritable fondation datant de 1810. Du moins, c'est ce que nous apprend un écrivain du *Correspondant*:

“ Il semble qu'à la rigueur, dit-il, on aurait pu ajourner jusqu'en 1910 la célébration de ce centenaire. Par son décret de brumaire an III, la Convention nationale n'avait proprement fondé qu'un nom. L'institution à laquelle ce nom était attaché ne dura pas plus de six mois, et ce ne fut qu'un météore. . . . ”

L'écrivain ajoute: “ On en sera quitte pour recommencer la fête dans une quinzaine d'années, ce qui ne portera tort à personne, et fera plaisir à beaucoup de monde. ” (Le *Correspondant* du 10 avril 1895, p. 64).

<sup>3</sup> A l'École Normale Jacques-Cartier. Nous l'avons parcouru nous-même, avec la bienveillante permission de M. le Principal Dubois. Du comité de régie de Québec, il y a peu de chose, les procès-verbaux, seulement, de deux ou trois séances.